

(1)

(N° 29.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1859.

RÉVISION DE LA LOI ÉLECTORALE.

PROPOSITION.

La Chambre, avant de passer au vote sur les conclusions de la commission, décide qu'il est urgent de réviser la loi électorale de manière à prévenir le retour d'abus semblables à ceux qui se sont produits dans les dernières élections de l'arrondissement de Louvain.

Elle émet le vœu qu'un projet de loi lui soit présenté dans ce but, et soit adopté dans le cours de la présente session.

EUDORE PIRMEZ.

E. LAUBRY.

J. GUILLERY.

LOUIS GOBLET.

H. ANSIAU.

L. FRISON.

F. CROMBEZ.

L. DE CHENTINNES.
